

# COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

## ORDONNANCE SUR LES TARIFS D'ELECTRICITE

Valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011

*Le Conseil municipal de La Neuveville, se fondant sur les divers règlements relatifs à la fourniture d'énergie électrique de la Commune municipale de La Neuveville, arrête les tarifs suivants :*

	Sans TVA	Avec TVA (8 %)*	Sans TVA	Avec TVA (8%)*
<b><u>Tarif 1 to 1 energy EASY light (consommation &lt;20'000KWh/an)</u></b>				
Prix par kWh – tarif unique	10.30 centimes	11.12 centimes		
Prix du travail (à ajouter)	11.35 centimes	12.25 centimes		
Swissgrid – services-système	0.77 centimes	0.83 centimes		
Taxes d'encouragement	0.45 centimes	0.48 centimes		
Redevances communales	<u>0.90 centimes</u>	<u>0.97 centimes</u>		
Total par kWh – tarif unique	<b><u>23.77 centimes</u></b>	<b><u>25.67 centimes</u></b>		

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à **fr. 96.00 par année** hors TVA ou fr. 103.68 avec TVA (ou fr. 8.00 par mois hors TVA ou fr. 8.64 par mois avec TVA).

**Tarif 1 to 1 energy EASY – tarif double (consommation <20'000KWh/an)**

Prix par kWh – énergie de jour	10.40 centimes	11.23 centimes		
Prix par kWh – énergie de nuit			7.82 centimes	8.44 centimes
Prix du travail (à ajouter)	11.35 centimes	12.25 centimes	3.60 centimes	3.88 centimes
Swissgrid – services système	0.77 centimes	0.83 centimes	0.77 centimes	0.83 centimes
Taxes d'encouragement	0.45 centimes	0.48 centimes	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales	<u>0.90 centimes</u>	<u>0.97 centimes</u>	<u>0.90 centimes</u>	<u>0.97 centimes</u>
Total par kWh – de jour	<b><u>23.87 centimes</u></b>	<b><u>25.77 centimes</u></b>		
Total par kWh – de nuit			<b><u>13.54 centimes</u></b>	<b><u>14.62 centimes</u></b>

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à **fr. 216.00 par année** hors TVA ou fr. 233.28 avec TVA (ou fr. 18.00 par mois hors TVA ou fr. 19.44 par mois avec TVA).

**Tarif 1 to 1 energy EASY POWER - (20 à 100'000 kWh/an, puissance jusqu'à 50 kW et DU < 3000 h)**

(Anciennement Modulo BT2)

Prix par kWh – énergie de jour	9.80 centimes	10.58 centimes		
Prix par kWh – énergie de nuit			6.40 centimes	6.91 centimes
Prix du travail (à ajouter)	4.90 centimes	5.29 centimes	2.80 centimes	3.02 centimes
Swissgrid – services système	0.77 centimes	0.83centimes	0.77 centimes	0.83 centimes
Taxes d'encouragement	0.45 centimes	0.48 centimes	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales	<u>0.90 centimes</u>	<u>0.97 centimes</u>	0.90 centimes	<u>0.97 centimes</u>
Total par kWh – de jour	<b><u>16.82 centimes</u></b>	<b><u>18.16 centimes</u></b>		
Total par kWh – de nuit			<b><u>11.32 centimes</u></b>	<b><u>12.22 centimes</u></b>

Prix de la puissance, par kW et par année

	fr. 45.00	fr. 48.60
--	-----------	-----------

Prix par kvarh – énergie réactive de jour	5.50 centimes	5.94 centimes
Prix par kvarh – énergie réactive de nuit	5.50 centimes	5.94centimes

A quoi il faut encore ajouter :

- le prix par an pour l'établissement de la courbe de charge BT directe	fr. 1'680.00	fr. 1'814.40
- le prix par an de la mesure de la puissance BT	fr. 900.00	fr. 972.00
- le prix par an de la mesure de la puissance BT directe	fr. 300.00	fr. 324.00



***Certificat de dépôt public***

L'ordonnance sur les tarifs d'électricité 2011 de la Commune municipale de La Neuveville a été déposée publiquement dans les locaux de l'administration des finances pendant 30 jours à compter du 29 octobre 2010. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle d'avis du 29 octobre 2010.

La Neuveville, le 10 décembre 2010

Le chancelier municipal  
V. Carbone